

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul BARBOT

**OBJET : Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de l'assainissement, de l'aménagement des zones d'activités, de la gestion des déchets et de l'immobilier économique.
Affectation du résultat de fonctionnement 2013.**

Mesdames, Messieurs,

Le compte administratif 2013 étant adopté, il convient maintenant d'affecter les résultats qui sont repris au budget supplémentaire.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal, budget annexe de l'aménagement des zones d'activités, budget annexe de l'immobilier économique et budget annexe de la gestion des déchets),

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 et plus particulièrement le titre 3; chapitre 3, paragraphe 4 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, et son affectation par l'assemblée délibérante (budget annexe des transports urbains),

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 3, paragraphe 4 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement et son affectation par l'assemblée délibérante (budget annexe de l'assainissement),

VU la délibération n° 8 du conseil communautaire du 23 juin 2014 approuvant les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2013,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 23 juin 2014

n°9

page 2/4

BUDGET PRINCIPAL

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2013 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2013 (comprenant le résultat de l'exercice 2013 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	3 574 016,96 €
Solde des crédits reportés de 2013 à 2014	41 190,00 €
Solde de la section de fonctionnement après reports	3 532 826,96 €

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2013 (comprenant le résultat de l'exercice 2013 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	-3 802 323,64 €
Solde des crédits reportés de 2013 à 2014	-1 909 252,50 €
Solde de la section d'investissement après reports	-5 711 576,14 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 3 574 016,96 €, afin de couvrir partiellement le déficit d'investissement.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2013 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2013 (comprenant le résultat de l'exercice 2013 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	595 516,42 €

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2013 (comprenant le résultat de l'exercice 2013 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	310 478,97 €
Solde des crédits reportés de 2013 à 2014	-3 776 776,51 €
Solde de la section d'investissement après reports	-3 466 297,54 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 595 516,42 €, afin de couvrir partiellement le déficit d'investissement.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 23 juin 2014

n°9

page 3/4

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2013 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2013 (comprenant le résultat de l'exercice 2013 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	751 110,81 €
Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2013 (comprenant le résultat de l'exercice 2013 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	-1 292 033,93 €
Solde des crédits reportés de 2013 à 2014	-387 134,92 €
Solde de la section d'investissement	-1 679 168,85 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 751 110,81 €, afin de couvrir partiellement le déficit d'investissement.

BUDGET ANNEXE DE L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2013 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2013 (comprenant le résultat de l'exercice 2013 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	1 595 811,13 €
Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2013 (comprenant le résultat de l'exercice 2013 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	770 256,64 €

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 1 595 811,13 €.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 23 juin 2014

n°9

page 4/4

BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES DECHETS

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2013 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2013 (comprenant le résultat de l'exercice 2013 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	1 711 978,49 €
Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2013 (comprenant le résultat de l'exercice 2013 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	1 540 299,07 €
Solde des crédits reportés de 2013 à 2014	-2 080 259,86 €
Solde de la section d'investissement après reports	- 539 960,79 €

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 1 711 978,49 € selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068 pour un montant de 1 211 978,49 €,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 500 000 €.

BUDGET ANNEXE DE L'IMMOBILIER ECONOMIQUE

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2013 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2013 (comprenant le résultat de l'exercice 2013 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	122 404,50 €
Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2013 (comprenant le résultat de l'exercice 2013 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 422 421,78 €
Solde des crédits reportés de 2013 à 2014	695 720,67 €
Solde de la section d'investissement après reports	273 298,89 €

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 122 404,50 €.

POUR : 51

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

Mme MERY + 1 pouvoir

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous-préfecture, le 27/06/2014 n°

Publié au siège de la CAPC, le 27/06/2014

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER